

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Janvier

LE SEUL PROGRAMME

Nous assistons, nous ne dirons pas comme dans une féerie, à des changements de tableaux incessants.

Les événements se pressent avec une rapidité qui semblerait singulière s'il ne fallait s'attendre à tout après ce que nous avons déjà vu.

Heureusement, si les hommes tombent — quelques-uns momentanément espérons-le — les institutions restent solides et fortes. Envers et contre tous, la France entend maintenir la République comme sa sauvegarde, sa suprême garantie, et le gage même de son avenir.

C'est là l'important. Le reste, si grave qu'il soit, n'est que secondaire.

Le devoir des républicains est plus que jamais tout indiqué : c'est de ne pas se faire les instruments plus ou moins aveugles et inconscients, de tous les faiseurs de désordre qui s'agitent et qui se coalisent pour faire croire que la République est perdue.

La République vit et vivra parce qu'elle a pour elle l'immense majorité de la nation, le bon sens public et la force des choses.

Dans le cours de l'existence nationale, Panama lui-même ne sera qu'un incident très triste, très lugubre, mais ce ne sera qu'un incident.

Ne nous laissons donc pas abattre, nous autres républicains, et laissons crier les harpies de la réaction et du boulangisme. On connaît leurs hauts faits. Moins que personne, à la nation qui en reste innocente, ils n'ont droit de parler de scandales, de corruption et de honte. Leur histoire est là pour répondre et nous n'aurions qu'à l'ouvrir.

La tempête sévit encore. Ne faiblissons pas, disons-nous que, si pénible que soit la tâche à accomplir, il faut aller jusqu'au bout. Pensons au pays, non aux personnes.

D'ores et déjà de grands périls ont été évités.

Il y a un mois, dans un discours qu'il prononçait au Sénat, le nouveau président du Conseil, M. Ribot, disait avec une éloquence juste et vraie :

« Tout en prêtant notre concours à la commission d'enquête, comme c'est notre devoir, nous ne cesserons de respecter toutes les lois dont nous sommes les fidèles gardiens et les serviteurs. »

« Nous ne souffrirons pas qu'il soit porté atteinte à des droits qui sont, pour tous les citoyens, la plus sûre et la plus précieuse des garanties. Est-il besoin de le répéter, à aucun prix nous ne laisserions transporter ces garanties, dont la garde appartient à la magistrature, à un comité politique. Cela, nous sommes convaincus qu'on ne nous le demandera pas ; mais, si on nous le demandait, nous ne le laisserions pas faire ; on nous briserait plutôt, nous protesterions, nous résisterions. »

Cette promesse si importante a été tenue, et on doit en féliciter le gouvernement. A tout prix, il fallait et il faut éviter le comité de salut public qui se dressait à l'horizon, comme s'il eût été appelé à une résurrection fatale pour le centenaire de 1793.

Nous le disons il y a un mois, nous le répétons aujourd'hui avec plus de conviction encore, si c'est possible : l'heure a sonné ; il faut élever la digue à la hauteur du flot de boue qui menace de tout emporter : la République, la Constitution, la Loi ! Au nom de la France, au nom de la République, sachez entendre le cri, le vœu qui traduit la pensée de tous les bons citoyens. Un mot le résume : Gouvernez !

Oui, gouvernez, tel est le vœu de la France, et si, comme nous l'espérons, la sagesse et le patriotisme ont dans le Parlement retrouvé leurs droits, ce sera le cri unanime de la majorité républicaine. Elle se retrouvera unie pour résister à l'ennemi menaçant.

Rapprochons-nous pour panser nos plaies et nos blessures qui sont celles de la France, sinon celles de la République. Il ne s'agit plus à cette heure de nos divisions, de nos

rancunes, de nos dissentiments, de nos défaillances, de nos haines.

La justice fait son œuvre, souvent terrible. Laissons-la passer : et les républicains vrais et honnêtes, en aidant le gouvernement dans sa tâche difficile, mais honorable, réussiront à défendre, à sauver à consolider à jamais la République de l'honnêteté.

Voilà le but, voilà le programme ; il n'y en a pas d'autre à l'heure présente, et nous sommes heureux de le voir formuler éloquemment par M. Ribot, dans sa déclaration d'hier à la Chambre.

« Quand nous aurons donné au pays l'impression qu'il y a ici une Chambre, un Parlement qu'on n'a pas troublé dans son œuvre, dans son devoir, ce jour-là, à quelque heure que nous allions devant le Suffrage universel, nous pourrons y aller avec la conviction que nous avons soutenu la cause de la République et que la victoire des institutions républicaines est assurée. »

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 janvier

Après la lecture du procès-verbal, M. Casimir Périer prononce le discours suivant :

Discours de M. Casimir Périer

Messieurs et chers collègues,

Vous venez de me donner un témoignage de confiance dont je sens tout le prix ; je sens aussi tout le poids des responsabilités qu'il m'impose. Il me sera plus difficile encore de justifier votre sympathie que de vous en remercier.

Pour ne pas être au-dessous de ma tâche, il me faudra m'inspirer des traditions d'impartialité, de tolérance et de fermeté que vous ont laissées les hommes éminents qui ont occupé ce fauteuil.

Je ne puis prétendre apporter ici toutes les qualités de l'esprit dont a fait preuve celui auquel je succède. Je n'aurai garde d'oublier la courtoisie et la bienveillance qu'il témoignait à tous ; pour moi, c'est plus qu'un souvenir, c'est un exemple !

Le républicain que vous venez d'appeler à cette place est, à défaut d'autre mérite, assez ferme-

était grand prier de France, contribua beaucoup à le mettre à la mode. Le mot de tabac, qui vient des roux-aux tabaccos, ne prévalut que beaucoup plus tard.

Au commencement du seizième siècle, les Espagnols introduisirent en France la coutume de fumer la *nicotiane* soit en feuilles roulées, soit dans des pipes, mais le tabac ne devint d'un usage général que cinquante ans plus tard.

— Eh bien ! capitaine, les idées viennent-elles ? demanda Marcel, qui voyait les grosses joues du rétre se gonfler, et ses lèvres épaisses lancer la fumée autour de lui, à la grande joie des pages qui se le montraient du doigt.

— Dut durement, rognonna Gargantua en continuant d'exhaler ses bouffées.

— Voyons !... le roi attend.

— Eh bien ! gu'il addende : ch'avre pien addendu un mois, bur avoir votre mise en liperdée... Et Gargantua fuma de plus belle.

— Oh !... ah !... oh !... fit-il tout à coup en levant un doigt dans l'air comme un magot de la Chine.

— Qu'est-ce ? demanda Marcel.

— Ia... ia... der Teufel ! c'est pien ça... ia, ia.

— Qu'avez-vous donc, capitaine ?

— Ça y est, ia, ia, ch'y suis... Oh ! la ponne vumée, mein Gott !

— Parlez, je vous en prie.

— Une itée qui m'est venue, der Teufel.

— A la bonne heure ! Dépêchez-vous.

— Voilà !... Egudez-moi pien !

— Mais je suis tout oreilles.

— Le margraf il toit aimer les ponnes noudeul...

ment attaché à sa foi politique pour admettre et pour respecter toutes les convictions.

La tribune parlementaire demeurera l'asile inviolable de la liberté de discussion, parce qu'il n'est pas un représentant de la nation qui puisse oublier le respect que doivent aux lois, ceux-là surtout qui ont la mission de les faire.

C'est l'honneur et la dignité de la Chambre que vous me demandez de défendre : je ferai tout mon devoir.

Dès votre première séance, vous avez entendu de saines et fortes paroles ; je vous remercie, cher et vénéré doyen, de les avoir prononcées ; je félicite la Chambre qui vous a si sincèrement applaudi. Vous aviez à vos côtés les plus jeunes d'entre nous ; ils auront de longues années à se souvenir et grâce à vous, il se souviendront qu'il y a des cœurs que la patrie trouve toujours chauds, malgré les années et que les espérances les plus généreuses, les viriles pensées viennent de ceux qui ne vieillissent pas. On reste jeune quand on s'oublie soi-même pour ne songer qu'à son pays.

Non, ce ne sont pas des défaillances individuelles qui pourront atteindre la République. Le suffrage universel a moins de passion, plus de bon sens et d'équité que les meneurs politiques. Il se fait aux mœurs de la liberté et il sait qu'à d'autres le silence et l'impunité étaient acquis aux fautes que la République veut dévoiler et saura punir.

C'est en vain qu'on tente de se faire une arme contre les institutions de la rigueur que les pouvoirs publics et la justice apporteront dans la répression. C'est en vain qu'on espère que le suffrage universel ne se montrera pas assez éclairé pour démêler ceux qui ont failli aux lois de l'honneur et ce que la calomnie cherche à mettre en cause.

Depuis vingt ans il n'y a eu de déception que pour ceux qui ont douté de la France.

Je fais appel ici à tous ceux qui ont souci de la dignité nationale. Je leur demande d'attendre avec confiance et sang-froid les arrêts de la justice, de donner le plus vite possible au crédit public les lois budgétaires qu'il réclame, de consacrer les quelques mois qui nous restent à réaliser ou à préparer les réformes pratiques que la démocratie est en droit d'espérer.

Si le maintien de l'ordre est le premier devoir du gouvernement et la condition première du progrès, c'est à la Chambre à affirmer qu'elle voit dans le progrès la meilleure garantie de la paix publique.

M. Chassaing propose de déclarer que les dénonciateurs dont la dénonciation aura été sui-

Vus ne gombrenez pas !

— Pas trop, mon cher capitaine.

— Eh bien ! nous lui borderons des macarons d'Italie, gomme ch'en avre manché à Durin : ça le técidera, der Teufel.

— J'en doute, dit Marcel en riant de l'idée du rétre allemand.

— Oh !... ah !... oh ! fit observer Gargantua en levant le doigt.

— Quoi tonc ?

— Une autre itée alors... ia, ia.

— Une meilleure, capitaine ?

— Elles viennent à la file, maindenant, gomme des crains de chapelet... Oh ! la ponne vumée.

— Voyons, capitaine ! c'est peut-être la bonne.

— Ia, ia... la ponne. Addendez !

Gargantua se mit à fouiller sous son pou point cette fois, et en sortit avec précaution un petit sachet.

V

LA MAISON DU PONT NOTRE-DAME

Du sachet que le capitaine Gargantua venait d'extraire de son pou point, avec tant de précaution, il tira un objet gros comme une fève, mais tout brillant.

Tenant cet objet aussi délicatement que ce fut possible, à ses gros doigts, qui ressemblaient à de petits saucissons de Francfort, il le fit miroiter au soleil.

— Voyez vous ? demanda-t-il en clignant de l'œil.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 122

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

IV

AU GRAND CHATELET

— Au fait oui, répliqua le Béarnais. L'âne de Buridan, pour autre chose que de l'avoine, était peut-être de bon conseil. Va le voir, mon fils.

Marcel trouva le capitaine dans la cour du Louvre, où sa bonne face et sa grosse bedaine faisaient les délices des pages et des laquais.

Il parla au rétre brandebourgeois de son pays et de son margrave, lui demandant si par hasard il n'avait pas quelque avis à lui donner sur la manière dont on pourrait soustraire Jean Sigismond à l'influence des jésuites, et le décider à se tourner vers Henri IV.

— Oh ! oh ! fit Gargantua en se grattant l'oreille. Che ne savre bas, moi...

— Réfléchissez bien, capitaine.

Pour le gros rétre, réfléchir c'était une difficile besogne. Il aurait mieux valu lui demander

d'accomplir les travaux d'Hercule.

Gargantua plongeait lentement les mains dans les poches de ses larges braies, et en sortit non moins gravement une bougette de peau avec un instrument singulier, composé d'un roseau et d'une espèce de creuset en terre cuite, dont Marcel ne connaissait pas l'usage.

Le rétre se mit à extraire de la bougette une sorte d'herbe brune, séchée et hachée menu, qu'il fourra dans le creuset avec le ponce et l'index.

— Qu'est-ce que cela, demanda Marcel.

— C'est pon, ça... ça tonne tes itées.

— Cette herbe, vous voulez rire.

— Che ne ris bas tu dut, moi.

Disant cela, Gargantua prit également dans sa poche de l'amadou et un briquet qu'il battit.

— Qu'allez-vous donc faire, capitaine ? demanda encore l'officier, dont la curiosité était éveillée par ce manège.

— Vumer te la nigodiane, mon bedit.

— Fumer de la nicotiane !... Mais je croyais qu'on ne la prenait qu'en poudre, comme jadis la reine Catherine de Médicis.

— Oh ! les femmes, ils ne savent jamais comment on se sert des ponnes choses.

On sait que le tabac avait été introduit en France par Jean Nicot, ambassadeur du Portugal, qui avait fait cadeau d'une petite quantité de poudre à Catherine de Médicis. A cette double circonstance, il dut d'être primitivement désigné chez nous sous les noms de *nicotiane* et d'*herbe à la reine*.

On l'appela aussi *herbe du grand prier* parce qu'un prince de la maison de Lorraine, qui

vie d'un acquittement seront passibles de peines correctionnelles.

M. Hubbard interpelle le ministère sur la politique générale. Il fait l'historique de la situation : Il montre que le Gouvernement n'a pas arrêté Arton, n'a pas demandé l'extradition de C. Herz et ne sait pas qu'elle juridiction jugera Baihaut.

Le Gouvernement doit s'expliquer et dire s'il compte faire la dissolution.

M. Chiché déclare que c'est une proposition déguisée de dissolution. Il faudrait dissoudre le Sénat et la Chambre à la fois et réviser la constitution.

M. Ribot ne répond pas à M. Chiché ; il déclare que le cabinet ne modifiera rien de ce qu'il a fait connaître. Il veut l'union républicaine.

L'œuvre de justice s'accomplit. Quant à M. Baihaut, la Chambre est libre de le déférer à la Haute-Cour.

Quant à la dissolution, il est inutile de s'interroger pour l'heure des élections ; il faut s'y préparer.

M. Robert Mitchell estime qu'il ne faut point aller devant le pays avant que justice entière ne soit faite.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 264 voix contre 206.

SÉNAT

Séance du 12 janvier

M. Le Royer prend place au fauteuil au milieu des applaudissements de la majorité.

M. Le Royer prononce l'allocution suivante :

Allocution du président

« Messieurs les sénateurs, L'heure n'est pas aux discours. Je dois me contenter de vous remercier du fond du cœur de la preuve de confiance que pour la douzième fois vous avez bien voulu m'accorder.

« Il m'est cependant impossible de ne pas faire allusion à des faits qui nous attristent, mais qui ne doivent amener chez nous aucune défaillance. L'honneur de la France n'est pas atteint. (Applaudissements.)

« La République aurait dû être à l'abri des misères que tous les régimes ont connues ; elle a été frappée, mais ni son honneur ni celui de la France n'ont jamais été compromis. La justice est d'ailleurs saisie et nous devons attendre ses arrêts en silence. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

« Je remercie le bureau provisoire d'avoir bien voulu diriger nos premières séances. Nous allons reprendre nos travaux sans autre préoccupations. Accomplissons notre tâche sans faiblesse et nous aurons fait notre devoir. » (Applaudissements.)

Séance demain.

La séance est levée à quatre heures.

L'AFFAIRE DU PANAMA

Après l'interrogatoire de MM. Fontane et Cottu, voici celui de M. Eiffel.

Interrogatoire de M. Eiffel

D. Vous êtes, M. Eiffel, non seulement accusé de complicité d'escroquerie, mais encore d'abus de confiance au préjudice de la Société. Le lendemain du jour où M. de Lesseps sollicitait l'autorisation d'émettre des obligations à lots, il annonçait au ministre que vous vous étiez engagé à faire les écluses. Le traité n'était pas signé ?

R. J'avais donné ma parole. C'était le 16 novembre. Le traité n'a été signé qu'en décembre, le 14.

M. de Lesseps a sollicité mon concours par une lettre où il invoquait d'anciennes relations.

M. Eiffel explique ici qu'il s'est occupé de la question du Panama déjà en 1855 et 1856 :

En 1856, dit-il, j'étais assez disposé à me charger de travaux.

M. de Reinach s'engageait à m'escompter les bons qui pourraient m'être remis par la Compagnie.

Ce n'est qu'en 1857 que j'entrai en rapports avec la Compagnie pour l'étude des travaux. Je fus en relations avec un ingénieur de la Compagnie, M. Dingler. On s'attacha à me démontrer que l'intérêt de l'entreprise était que les travaux fussent concentrés en une seule main.

C'est ainsi que j'ai été amené à traiter. Je dois même ajouter que, loin d'avoir abusé de la confiance de la Compagnie, je l'ai mise en garde contre une tendance à entreprendre des travaux qui n'eussent pu être conduits par elle à bonne fin. Si j'avais été mû par le mobile qu'on m'a prêté, je me serais fort peu occupé de ce point.

D. C'était un traité à forfait ?

R. Oui, monsieur.

D. Pour ce traité, on vous a aidé ?

R. Absolument pas. M. de Lesseps lui-même a fait comme d'habitude ; il s'en est rapporté à son ingénieur M. Dingler. S'il survenait des difficultés, il était parfois appelé à les trancher, et tantôt il les tranchait à mon avantage, tantôt non.

D. Expliquez-nous donc votre lettre à M.

Adrien Hébrard. C'était, je crois, le 31 décembre 1857. Vous lui écriviez (le président lit), une lettre où nous retenons cette phrase : « Il est donc naturel que vous participiez à ces opérations.... Je vous réserverai 50/0 de commission que je vous solderai au fur et à mesure du paiement.... Vous appuierez de vos influences. »

R. Cette lettre n'est pas une lettre d'affaires.

D. Elle commence et finit comme telle cependant. Appelez-la comme vous voudrez. Je sais bien que les lettres adressées à M. de Reinach en novembre 1857 ont été détruites ; celle-là ne l'est pas.

R. C'est une lettre que je n'ai jamais signée ni envoyée. Elle constitue un brouillon, un projet. J'ai l'habitude de conserver à titre de memento les préliminaires de mes négociations. Je m'y reporte ensuite. Je ne nie point d'ailleurs avoir été en relations avec M. Adrien Hébrard. Il est entrepreneur et il a été pendant 20 ans l'associé d'une maison des plus connues.

D. Oui, M. Hébrard a dit cela quelque part. Pourquoi lui avez-vous payé 1,700,000 francs.

R. Le Journal des travaux publics avait M. Hébrard pour propriétaire. M. Hébrard avait en outre constitué l'association internationale du travail en participation réunissant des noms considérables et des entrepreneurs importants. Il m'avait rendu de nombreux services, notamment lors du rapport Rousseau. Il connaissait à fond la question du Panama. J'ai obtenu aussi par lui certains travaux.

M. l'avocat général. — En 1857, vous avez écrit à M. de Reinach pour lui expliquer pourquoi vous ne lui aviez pas versé de commission lors de la rétrocession des fouilles, c'est-à-dire lorsque vous en avez cédé à d'autres les travaux.

R. En effet, cette opération ne m'avait pas donné de bénéfices, je le lui disais.

D. On compte 3 millions de matériel par écluse. Pour combien en avez-vous fourni ? Le 31 décembre, vous dites à la Compagnie : Etes-vous prête ? Elle vous répond : Non. Alors, vous vous faites payer vos 12 millions. Avez-vous livré le matériel dont vous receviez ainsi le prix ?

R. Je ne comprend pas. La Compagnie me doit encore 8 millions.

D. Oui, mais vous avez reçu des billets ?

R. Protestés depuis quatre ans.

D. Mais garantis ?

R. Oh ! sur le chemin de fer de Panama ! On ne trouvera pas beaucoup d'entrepreneurs dans les conditions que j'ai été.

D. Savez-vous, monsieur Charles de Lesseps, si M. Eiffel a livré le matériel exigible ?

M. de Lesseps. — C'était l'affaire des ingénieurs.

L'audience est suspendue. Elle reprend à trois heures trois quarts.

Reprise de l'audience

Après quelques questions sans importance posées à M. Eiffel, le président dit qu'il va être procédé à l'audition des témoins.

INFORMATIONS

L'amiral Rieunier

Paris, 12 janvier.

L'amiral Rieunier a accepté définitivement le portefeuille de la marine.

M. Peytral, vice-président de la commission du budget, vient d'être nommé président de la même commission, en remplacement de M. Casimir Périer. M. Peytral a obtenu 11 voix sur 20 votants.

Nouveau scandale

La campagne de diffamation continue.

On assurait, hier soir, que de graves attaques vont être dirigées contre M. Casimir Périer, auquel on reprochait en 1854, pendant son passage au ministère de la guerre comme sous-secrétaire d'Etat, des traités désavantageux avec divers fournisseurs militaires, qui n'étaient tous, et en particulier un sieur C..., que les hommes de paille de Cornelius Herz.

Il est certain que quelques-uns des traités ont soulevé entre les fournisseurs et l'administration de la guerre des difficultés qui n'ont été aplanies le plus souvent qu'aux dépens de cette dernière. Mais M. Casimir Périer ne les a signés qu'avec l'approbation du ministre, le général Campenon.

Démentis

L'agence Havas communique la note suivante :

« Un journal du soir a énoncé, en l'attribuant à M. Baihaut déposant devant M. Franqueville, une allégation absolument fautive. M. Sadi Carnot, ministre des finances en 1856, n'a connu du rapport Rousseau que ce qui en a été communiqué en Conseil des ministres par M. Baihaut, et n'a eu à donner aucun avis sur la publication de ce document. »

D'après l'*Intransigeant*, le bruit aurait couru au palais que Charles de Lesseps aurait affirmé de la façon la plus formelle, au cours de ses interrogatoires, que Clémenceau aurait reçu, à

diverses reprises, de grosses sommes du Panama. Aujourd'hui Clémenceau fait répondre à tout : C'est faux.

Arrestation d'un officier français en Alsace-Lorraine

Metz, 11 janvier.

Mercredi soir, le commissaire spécial de Novent a arrêté un officier français en non activité, M. Edmond Burtin, originaire de Cellenoncourt, en dernier lieu lieutenant au 146^e d'infanterie. M. Burtin a été ramené à Metz.

La veille, il était entré en Alsace-Lorraine par Château-Salins, sans être muni d'un passeport. Il sera interrogé par le procureur impérial. On croit qu'il sera expulsé.

L'empereur d'Allemagne à Strasbourg

Strasbourg, 11 janvier.

L'empereur, venant de Sigmariengen, est arrivé ici un peu avant une heure. Il a fait donner l'alarme à la garnison, qui s'est rendue au champ de manœuvres, près du polygone. Le souverain l'y attendait revêtu de l'uniforme des hussards de la garde et monté sur un cheval qu'il a amené.

Les détachements d'artillerie de campagne sont arrivés les premiers. La plupart des maisons situées sur le passage de l'empereur étaient pavoisées. Il y avait beaucoup de monde dans les rues, et l'empereur a été accueilli partout avec enthousiasme.

Le temps est clair et le froid modéré ; il y a du verglas.

Chiens de guerre

Voici en quels termes le baron de Vaux, du *Gil Blas*, rend compte des dernières expériences :

Du rapport d'ensemble sur les grandes manœuvres du 9^e corps, il résulte que le service des chiens de guerre a dépassé toute attente.

Sous la direction officielle de M. Jupin, les chiens ont admirablement fonctionné comme vedettes.

L'approche d'une patrouille ennemie est écartée à plus de trois cents mètres.

Les communications entre petits postes à grands-gardes sont assurées.

Les dépêches portées au cou des chiens, dans un petit sac en cuir, arrivent rapidement et sans erreur.

Les surprises nocturnes sont impossibles contre une ligne d'avant-postes pourvues de chiens militaires.

Conclusion : Les chiens de guerre du capitaine Jupin et les ballons du commandant Renard se sont la sécurité de nos armées.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Association des anciens élèves

L'assemblée générale de l'association des anciens élèves du Lycée de Cahors aura lieu le samedi 4 février prochain, à 4 heures, dans la salle de Réunion des Professeurs au Lycée.

A cette assemblée générale auront lieu la lecture du compte rendu du trésorier, le renouvellement de 5 membres du Comité d'administration et le remplacement d'un des membres décédés, M. Antoine Pouget, ancien directeur des tabacs.

Les cinq membres renouvelables sont : MM. Paul Arnault, Edmond Clary, Pierre Dufour, Louis Izarn et Athaïde Lurguie.

Le banquet, qui doit suivre, aura lieu chez M. Combelles, maître d'hôtel.

Les membres de l'association qui voudraient y assister sont priés d'adresser le prix de la cotisation fixé à 8 fr. à M. Périès, trésorier de l'association.

Sociétés savantes

Le 31^e congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 4 avril prochain, à 2 heures précises.

Les journées des mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, et vendredi 7 avril, seront consacrées aux travaux du congrès, et le samedi 8 avril, M. le ministre de l'Instruction publique présidera la séance générale qui se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Le programme du congrès se trouve déposé à la Préfecture (1^{re} Division, 2^e Bureau) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Clôture de la chasse

Par arrêté de M. le Préfet, la chasse sera close, dans le département du Lot, le dimanche soir, 29 janvier 1893.

Nouvelles militaires

Par analogie avec les mesures prises par le département de la guerre, le ministre de la marine a décidé que les militaires maintenus disciplinairement au corps par application de l'article 17 de la loi sur le recrutement, seront immédiatement renvoyés dans leurs foyers si leur conduite ne donne lieu à aucun reproche grave. Des ordres ont été transmis dans les colonies pour le rapatriement des intéressés.

La revue d'appel de 1893

Une mesure qui va déranger la quiétude des jeunes gens classés dans les services auxiliaires et appartenant aux classes de 1880, 1884, 1886 et 1888.

Pour faciliter le retrait de leurs livrets, le ministre de la guerre a décidé que ces hommes seraient tenus de se présenter à la revue d'appel qui doit avoir lieu cette année au cours des opérations de révision de la classe de 1892.

Exposition de Tableaux

Nous sommes heureux d'annoncer aux amateurs des beaux-arts que M. GOURDON, l'artiste-peintre bien connu et dont l'éloge n'est plus à faire, vient d'arriver à Cahors avec une belle collection de tableaux dus aux maîtres les plus en renom, tels que Pelouse, Corot, Diaz, Crochepierre, Bligny, Gourdon, Fourcade, Tacounet, etc., etc.

L'Exposition aura lieu le Samedi, Dimanche et lundi, 14, 15 et 16 janvier, maison Ste-Germaine, boulevard Gambetta, Cahors.

Les amateurs de belles œuvres artistiques ne manqueront pas de profiter de l'occasion.

Caisse nationale postale d'épargne

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de novembre 1892.

Versements reçus de 208,263 déposants, dont 46,109 nouveaux..... 33,834,830 68
Remboursements à 84,354 déposants, dont 19,129 pour solde..... 24,204,633 93

Excédant des Versements..... 9,630,196 75

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de novembre 1892

Versements reçus de 1,049 déposants, dont 318 nouveaux..... 283,004 54
Remboursements à 744 déposants..... 258,688 73

Excédant des versements..... 24,315 81

Le Directeur des Postes et des télégraphes, DARDENNE.

Banquets

Ce soir, à six heures, aura lieu le banquet annuel de la Société de pisciculture du Lot.

Demain, dimanche, les membres de la Loge maçonnique, le *Phare du Quercy*, donneront leur banquet annuel à 6 heures du soir.

Conférence

Demain dimanche, à 8 h. du soir, M. Delpech, publiciste, fera, dans la salle du théâtre, une conférence socialiste sur le *Socialisme et l'Eglise romaine*.

Dépôt d'étalons

M. de Thourer, directeur du dépôt d'étalons d'Aurillac, est nommé à la direction des haras de Pompadour.

M. de Canisy, sous directeur de 1^{re} classe au dépôt d'étalons de Blois, est nommé directeur de 3^e classe et est chargé de la direction du dépôt d'Aurillac.

Echenillage

Avant le 15 juin, les propriétaires, fermiers, locataires, usagers, ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, seront tenus d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, arbustes, haies et buissons, qui se trouvent sur lesdits héritages.

Folie

Une vieille femme originaire du Lot, sur l'identité de laquelle on n'a que de très vagues renseignements, a été arrêtée, à Agen, par un agent de police, au moment où elle allait se précipiter sous les roues d'un train qui passait au passage à niveau de l'abattoir.

Conduite au poste, elle y a passé la nuit. Elle a été conduite à l'hospice pour être soumise à un examen médical. Cette femme paraît atteinte d'aliénation mentale.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 12 janvier, le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé les condamnations suivantes :

Dix francs d'amende à deux pêcheurs en délit. Des amendes variant de 25 à 30 fr. à 13 braconniers.

16 fr. d'amende et 15 jours d'emprisonnement (loi Béranger pour la prison) pour vol de truffes au préjudice du sieur Vigeon, à Jean Graulières, âgé de 25 ans, domestique à Lentillac.

1 mois de prison et 16 fr. d'amende au sieur Pierre Bessières, âgé de 32 ans, cultivateur à Luzech, pour filouterie d'aliments au préjudice des restaurateurs : veuve Jauberthie, Boisse et Pomie, et outrages aux agents.

4 mois de prison, pour vagabondage, à chacun des nommés Jean Dalbignat, âgé de 27 ans, serurier ; Louis-Antoine Burat, passementier, âgé de 35 ans ; Guillaume-Antoine Boisserat, ébéniste, âgé de 23 ans ; tous sans domicile fixe. Ces individus, qui furent arrêtés le jour de la foire, étaient soupçonnés d'avoir soustrait les divers porte-monnaie qui ont disparu des poches de certaines femmes.

Lissac

Dans la soirée du 11 janvier courant, vers onze heures, un malfaiteur inconnu s'est introduit par effraction dans le bureau de tabac de Lissac, tenu par M. Antoine Counord, serrurier, pendant que celui-ci passait la veillée dans le voisinage. L'auteur de ce vol ne devait pas être un fumeur puisqu'il a respecté tabacs et cigares, mais, en revanche, il a emporté une malle contenant des effets d'habillement, une somme de 130 fr., une montre en or et certains bijoux. Plainte a été portée à la gendarmerie.

Gourdon

Avec l'hiver, les loups sont encore devenus plus audacieux, ils dévorent impitoyablement les moutons et les chiens qui leur tombent sous les dents. Nous apprenons que, pour mettre un terme à leurs exploits carnassiers, les autorités du département de la Dordogne organisent une battue, qui aura lieu dimanche prochain 15 janvier courant, à laquelle s'apprennent à prendre part les braves paysans des communes du Lot, voisines du département de la Dordogne.

Labastide-Murat

A la suite des froids vifs, la foire du 2^e lundi de janvier, à Labastide-Murat, a été favorisée d'un doux et superbe temps. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs aux cours des foires précédentes. Les porcs gras ne se vendaient en général que 35 fr. les 50 kilos. Il y avait un peu de hausse sur les porcelets. Le blé se vendait de 13 à 14 fr. Le maïs de 9 à 10 fr. L'avoine 6,50, toujours les 80 litres. Un lièvre de 5 à 6 fr. Un perdreau de 2,25 à 2,50. La volaille de 0,50 à 0,75 la livre. Les œufs 1 fr. la douzaine.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 7 au 14 janvier 1893

Naissances

Popu Berthe, avenue de la Gare.
Pébrat Léon, rue Nationale, 17.
Sémirot Jean, rue Labarre, 15.
Gratias François, Palais de Justice.

Mariages

Brachat Adrien, boulanger, et Blanc Anna.
Layrisse Adrien, garçon d'hôtel, et Bouchut Louise, tailleur.
Mazières François, maître d'hôtel, et Dasque Eugénie.

Décès

Clément Pierre, peintre, 61 ans, rue Clément-Marot, 11.
Desprats Jean, maçon, 67 ans, rue Gailhot-Ginoulhaac, 13.
Arbouys Georges, 9 mois, avenue de la Gare, 1.
Cambornac Jean, rue Labarre, 53.
Rodrigues Jeanne, 5 mois, rue Nationale, 21.
Biot Albert, garçon, 19 ans, rue Nationale, 6.
Gisbert Marie, 69 ans, V^e Capmas, rue du Temple, 1.
Lestaud Jeanne, 11 mois, Bd Gambetta, 2.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 17 janvier 1893

Les 28 jours de Clairette

Opérette-Vaudeville en 4 actes de MM. H. Raymond et A. Mars, musique de V. Roger
Costumes et décors spéciaux

L'ORIFLAMME. Des tribunaux ont condamné les contrefacteurs pour avoir substitué un pétrole inférieur à l'Oriflamme. Les consommateurs exigeant sur le plomb extérieur l'Estampille Oriflamme et sur le bec intérieur de remplissage la capsule marquée D. F. Oriflamme.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Soiatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU Véritable
TOPIQUE BERTRAND AINÉ
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite)
Prix: 0.50, 0.75, 1^{er}, etc. Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour; PARIS, 141, r. Rennes et V^e Faub.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIES-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, 108, rue des Gravilliers, 16, Paris
BOIS CONCOURS 1889
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Variétés

SOUS TERRE

EXPLORATION DU CAUSSE DE GRAMAT

QUATRIÈME CAMPAGNE (1891)

(Suite)

Sur ma demande, MM. Rupin Lalande et Pons ont été visiter les lieux le 17 décembre 1891, et voici ce qu'ils ont constaté :

Le gouffre de Bèdes est un vaste cirque ovale analogue à Roque de Corn (Voir *Annuaire du Club Alpin* 1890) mais deux fois plus profond (environ 60 mètres), quatre ou cinq fois plus large, et sans galerie souterraine ouverte dans le bas. On peut y descendre en voiture par un mauvais chemin en lacets tracé sur les talus boisés qui forment un des flancs du Nord et de l'Est ; les parois du Sud et de l'Ouest sont des falaises à pic ou des pentes presque verticales. Dans l'escarpement de l'angle sud-ouest s'ouvrent deux petites grottes : l'une abordable seulement par une étroite corniche vertigineuse longue de 15 mètres (avec le mur vertical à droite et un à pic de 20 mètres à gauche), s'appelle la *grotte bâtie* (crozo bostido) « Bien sèche, profonde de 24 mètres, large de 5 mètres à l'entrée, de 10 mètres au bout et haute de 4 mètres en moyenne, elle s'ouvre vers le levant et la lumière du jour pénètre jusqu'au fond. » Son nom de grotte bâtie lui vient d'un mur en pierres sèches, dont la base existe encore, et qui l'a évidemment fermée à une époque inconnue. » (Philibert Lalande).

L'autre grotte, située à cinq ou six mètres au-dessus de la première, est d'un accès plus facile; elle mesure 20 mètres de longueur, 2 à 3 mètres de largeur et 1^m 60 à 2^m 50 de hauteur; la voûte est plus basse à l'entrée qu'au fond; aussi est-elle mal éclairée, ce qui l'a fait baptiser par les caussetiers (1) *grotte noire* (crozo negro).

Leur aspect laissait espérer des trouvailles préhistoriques, mais des fouilles faites depuis lors par M. Pons sont restées sans résultats.

A un kilomètre au sud-est et en se rapprochant du chemin de fer, on rencontre *les Besaces* (los Biasos) ou roc de *Vayssier*, abîme double des plus curieux; les Besaces ont exactement la forme de deux hottes, c'est-à-dire une paroi plate à pic, et le surplus de l'intérieur disposé en talus circulaire, le tout par conséquent se terminant en pointe dans le bas : mais les deux hottes ont leurs à-pics respectifs symétriques et non pas dos à dos; sur l'arête rocheuse qui les sépare passe un étroit sentier.

Dans la plus grande des deux Besaces (environ 70 mètres de diamètre, comme Roque de Corn, et autant de profondeur), on peut descendre à grand-peine par un talus très raide et glissant en se retenant aux arbustes et à quelques aspérités de roches. Le fond, où les falaises sont à pic de trois côtés, se termine par une poche étroite en cul-de-sac sans galeries; dans les falaises se voient deux niches ou entrées de grottes qui semblent inaccessibles. La seconde Besace, un peu moins large et presque aussi profonde, est tout aussi escarpée et sans issue également au fond.

A un kilomètre encore vers le sud-est s'ouvre l'immense aven des Vitarelles (la Vitarelle de la carte), magnifique entonnoir qui peut avoir 70 mètres de profondeur. « Moins large que Bèdes, » plus que les Besaces, et escarpé de toutes parts, il semble à première vue inabordable sans un matériel de descente; mais sur un des bords, la lèvre du gouffre est creusée d'une étroite fissure par laquelle on arrive à un talus interne; alors on peut descendre, mais seulement si la terre est amollie par l'humidité; en temps de sécheresse une glissade serait inévitable. Au fond, assez large, » un énorme tas de pierres aboutit à un cul-de-sac, comme dans la grande Besace; un peu au-dessus, une petite fontaine débouche de la paroi verticale par un étroit conduit horizontal » (Philibert Lalande). Elle était à sec le 17 décembre 1891, mais M. Pons avait constaté déjà qu'elle coulait abondamment après les grandes pluies, et les paysans lui ont affirmé qu'ils avaient vu l'abîme à moitié rempli d'eau. Je reviendrai tout à l'heure sur ces importantes particularités. Du fond on entend, comme à Roque de Corn, les trains passer au-dessus avec un bruit fort étrange.

Aux Vitarelles, même phénomène qu'aux Besaces : le grand gouffre est séparé, par une arête rocheuse, d'un autre beaucoup moins profond, simple rudiment d'aven que la nature semble n'avoir pas pu terminer.

« Bèdes est seul mentionné par Delpon et Joanne; la description qu'ils en donnent est absolument inexacte et s'appliquerait mieux » aux Vitarelles; ce dernier aven, comme les Besaces d'ailleurs, » est bien plus curieux que Bèdes. » (Philibert Lalande).

En tournant le dos au chemin de fer et dans la direction de la Crousate et de Reilhac, il y a encore plusieurs trous ou bassins, aux parois plus ou moins à pic, cultivés dans le fond, larges de 30 à 50 mètres, profonds de 15 à 30, et dépourvus de tout orifice de puits ou de cavernes. Ce sont ces dépressions que l'on nomme spécialement des *cloups* dans le Lot. Toute la surface du causse de Gramat en est couverte. La Crousate et les Brasconnies s'ouvrent dans un cloup semblable. A l'est du puits de Padirac il y en a trois, alignés sur une longueur de 500 mètres. Il est impossible d'y voir autre chose que des cuvettes formées par érosion superficielle sous l'action d'eaux tourbillonnantes; et quand cette action s'est exercée juste sur un point où les eaux souterraines opéraient le même travail intérieurement, il en est résulté par effondrement une perforation complète du sol, comme à Padirac, etc.

Bèdes, les Besaces, les Vitarelles sont autre chose que des gouffres d'érosion; leur énorme profondeur prouve que les eaux intérieures les ont creusés aussi par en bas, et que l'éboulement a oblitéré les conduites souterraines dont la fontaine des Vitarelles reste un exemple et un fragment (2).

D'où venaient ces eaux souterraines? La réponse est ici facile. Elles se sont engouffrées à Thémènes (300 mètres d'altitude), Issendolus (310 mètres), et l'Hôpital (340 mètres) (3); et c'est en affouillant le sous-sol du causse de Gramat qu'elles auront miné et taradé Bèdes, les Besaces, les Vitarelles, etc., la Crousate (où nous avons retrouvé un de leur mytérieux canaux actuels); peut-être aussi un gouffre encore inexploré que M. Pons a trouvé à la fin de 1891, à 200 mètres au sud-est de la Crousate, et qui émet des vapeurs en temps de froid, comme tous les puits naturels au fond desquels il y a de l'eau (4). Jadis ces eaux étaient beaucoup plus abondantes que de nos jours : elles gonflaient les fentes naturelles du plateau jusqu'à les faire éclater et à provoquer des effondrements à la surface; ainsi se sont formés les abîmes et les grottes. Aujourd'hui que la précipitation atmosphérique est de beaucoup plus faible, de tout petits conduits profondément enfouis suffisent à l'écoulement souterrain et les abîmes, dont les éboulements ou les alluvions ont obstrué et encombré les bas-fonds, ne sont plus

(1) On désigne sous ce nom les habitants du causse dans le Lot, au lieu de causseards dans la Lozère.

(2) Tout autour des Besaces, M. Lalande a remarqué de nombreux galets roulés (de roches cristallines), laissés sur ces plateaux jurassiques par les courants diluviens qui ont jadis érodé si profondément leur aire.

(3) M. Pons, en octobre 1891, a été examiner les deux pertes d'Issendolus et de l'Hôpital, que nous n'avions pu voir en 1890. Il a constaté que ces deux petits cours d'eau étaient impossibles à suivre sous terre, comme à Thémènes et à Théménettes.

(4) En effet, le 6 juin 1892, nous avons trouvé au fond de cet igne, creux de 65 mètres, un ruisseau comme à la Crousate (Igue de Marty).

que des trop-pleins temporaires dont le mode de remplissage nous est expliqué par la Crousate.

Nous verrons tout à l'heure comment une partie de ces eaux orientales du causse de Gramat ressort sans doute au nord-ouest, aux sources de l'Ouyse.

Toujours est-il que le triangle superficiel de deux à trois kilomètres carrés compris entre Bèdes, les Vitarelles et la Crousate, est, au point de vue hydrologique, une des plus curieuses parties de la région des causses.

Diverses constatations faites et indications recueillies par M. Pons et nous-mêmes sur le causse de Gramat, corroborent ce que nous venons de dire sur les érosions tant externes qu'internes.

Quant à l'action des eaux superficielles, elle est démontrée par la formation contemporaine d'abîmes qui s'ouvrent quelquefois subitement dans le causse après les grandes pluies.

Ce phénomène s'est produit notamment, dans les premiers jours d'août 1891, à la Cayrouse, à l'ouest de Reilhac et de Lunegarde : un violent orage avait complètement submergé plusieurs larges cloups profonds de quelques mètres : l'un d'eux se vida brusquement, au grand émoi des habitants et M. Pons, appelé sur les lieux, y constata la naissance d'un aven large d'un mètre, et profond d'une trentaine; par cette fissure souterraine, assurément préexistante, toute l'eau s'était écoulée après avoir crevé le fond du cloup devenu trop mince. Ce typique exemple a une grande importance. Les cloups voisins restèrent longtemps submergés.

Le même orage aurait, paraît-il, provoqué semblable chose en trois autres endroits du causse, près de Quissac (au sud de Reilhac), non loin de Livernon et à côté de Carluçet.

Enfin près de Carluçet, au nord-ouest de Lunegarde, on m'a signalé aussi deux cloups qui s'agrandissaient visiblement lors de chaque pluie.

Reprenons le procès-verbal de nos explorations d'abîmes sur le causse de Gramat.

AVEN DES ALYSSES

A deux kilomètres au nord de Rocamadour, M. Philibert Lalande a exploré le 15 octobre 1891, en compagnie de son fils et d'une jeune fille de dix sept ans, Mlle de Montmaur (qui n'a pas eu peur du noir inconnu), le petit abîme des Alysses (les Alix de la carte, vers 250 mètres d'altitude : dimensions de l'orifice, 3 mètres sur 1^m 50; profondeur à pic, 6 à 7 mètres seulement; forme en bouteille, comme les gouffres d'érosion du causse Noir, bon exemple de marmite de géants tapissée d'admirables scolopendres. Au fond, un talus très incliné d'où partent deux galeries opposées, comme au petit Cloupmann (Voir *Annuaire* de 1890); l'une plongeant (à 45°) vers le Sud-Ouest, longue de 70 à 80 mètres, assez large et parfois assez élevée aboutit à un cul-de-four qui se prolonge en une fissure de 0^m 50 de haut sur 0^m 25 de large, accessible aux renards seuls (M. Lalande a recueilli, à l'entrée de cette fissure, deux crânes de ces animaux). Peut-être cette fissure se continue-t-elle jusqu'aux falaises de la vallée voisine de l'Alzou, où son aspect de simple fente la rend invisible. Peut-être aussi, vu son orientation, conduit-elle tout simplement les eaux d'infiltration au petit lac (pour parler comme les caussetiers) qui miroite au soleil au fond d'un pli de terrain, près du hameau des Alysses (1).

L'autre galerie, horizontale, large et très haute en certains points, assez imposante, n'a pas moins de 150 mètres de longueur; elle se dirige vers le Nord-Est. Aucune concrétion calcaire digne de remarque. — En résumé, aven-miniature accessible à tout le monde avec une simple échelle; visite fort aisée demandant peu de temps à raison de la proximité de Rocamadour, et pouvant donner une idée du phénomène naturel des avens.

IGUE DE BIAU

De l'autre côté du petit canon de l'Alzou, à 2 kilomètres et demi au sud-est de Rocamadour, le gouffre de *Igue de Granouillat*, ou *Biau* ou de *Baou* (sondé seulement en 1890, profondeur 46 mètres), est l'exemple le plus frappant d'un aven formé par érosion à la fois externe et interne. Nous l'avons exploré tous ensemble le 13 juillet 1891, le lendemain de la Crousate. Au fond d'un beau cloup circulaire de 70 à 80 mètres de diamètre et de 30 mètres de creux, auquel des strates de roches émergentes donnent quelque peu l'aspect d'un amphithéâtre romain, s'ouvrent deux trous ovales inégaux de 5 à 8 mètres de diamètre, complètement entourés d'une luxuriante végétation et séparés par un col en dos d'âne d'une douzaine de mètres de largeur. J'ai déjà, l'an dernier, assimilé l'ensemble à un cratère de volcan ou deux orifices de cheminée : je persiste dans cette comparaison fort juste. L'endroit est fort pittoresque (altitude du plateau 300 mètres; du grand orifice 270 mètres; du petit orifice 267 mètres; du col 274). La sonde par le grand trou, nous donne 46 mètres, comme le 19 septembre 1890. Avec nos longues échelles de cordes la descente est aisée et s'effectue sans lumière. Nous constatons que le petit orifice est celui d'un puits latéral rejoignant obliquement le grand puits, en dessous d'une masse de terrain que l'érosion externe n'a pas pu emporter et qui supporte le col en dos d'âne. Nous prenons pied, comme partout, sur un petit cône de pierres haut de 4 mètres, ce qui porte la profondeur totale à 50 mètres : ce cône de déjection occupe sous le grand orifice, à peu près le centre d'une vaste salle ronde de 80 mètres de circonférence et de 23 à 27 mètres de diamètre; tout autour du cône le sol de cette caverne est à peu près horizontal, composé d'argile compacte, et forme un anneau parfait de 5 à 10 mètres de large, une vraie salle de bal ronde, avec l'estrade de l'orchestre au centre.

Aussi, descendus les derniers, M. Lalande et moi trouvons-nous nos compagnons Gaupillat, Rupin, Pons et Armand en train d'exécuter des valse folles à la lueur de trente bougies qu'ils ont disposées tout autour sur les parois. S'il n'y faisait pas si frais, l'Igue de Biau se prêterait merveilleusement à une fête souterraine. L'aspect intérieur est du reste fort curieux, à cause de la lumière diffuse qui filtre par les deux orifices : au milieu on aperçoit le ciel par le trou rond du grand puits où pend la longue chevelure des scolopendres; contre les parois il fait absolument noir et on doit éclairer ses pas.

Malheureusement il est fermé de toutes parts et nous n'y rencontrons pas la rivière que nous y espérons. Mais une heure et demie d'attentive inspection nous y laisse faire encore d'instructives remarques.

Dans l'angle Nord, une petite fissure impénétrable émet encore quelques gouttes d'eau, dernières traces d'un ruisseau souterrain aujourd'hui à sec et qui a dessiné sur l'argile, dans la portion Ouest de la salle, des sillons encore humides qui se prolongent jusqu'à l'angle Sud : là, une autre fente d'un mètre de haut et large de quelque doigts sert évidemment d'exutoire au ruisseau quand il coule. Des paysans du voisinage nous ont affirmé que souvent en jetant des pierres dans l'igue, il les ont entendues tomber dans l'eau : le fait est certain. Comme hier à la Crousate nous avons eu la chance, grâce à la sécheresse actuelle, de trouver l'aven de Biau vide et de surprendre le secret de son mode de remplissage : ici ce sont des fissures d'infiltration, de petites diaclases qui amènent par les craquelures du sol les eaux de pluie sous le seul effort de la pesanteur. L'argile encore tout humide témoigne que ce nouveau trop-plein n'est pas vide depuis longtemps.

(A suivre)

E.-A. MARTEL.

Extrait du Bulletin de la Société des Etudes, tome XVIIe, 3e fascicule)

(1) Dans le causse assoiffé, le moindre réservoir est un lac. Au pays des aveugles, les borgnes sont rois !

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 14 janvier 1893 : Gravures ; Paris : L'affaire de Panama devant la cour d'appel. Audience du 10 janvier. — Les petits métiers parisiens : Preneurs de rats. — Beaux-Arts ; Les saisons : L'hiver, dessin de M. Reichan. La soupe, tableau de M. David-Nillet. — Portraits (Nécrologie) : Monseigneur de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. — Dahomey : Une tranchée dahoméenne enlevée par la colonne du commandant Audéon. — Bataille d'Apka : La section Jacquin attaquant l'artillerie ennemie. — Portraits : Ferdinand de Hohenzollern, prince héritier de Roumanie. — La princesse Marie d'Édimbourg. — Allemagne : Vue du château royal de Sigmaringen, où a été célébré le mariage du prince de Roumanie. — Monde scientifique : Illustrations du Langage sifflé.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes centenaires : Régicides, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Petits Métiers parisiens : Les preneurs de rats, par Guy Tomel. — Chronique des Beaux-Arts, par G. Merson. — Le Monde scientifique, Le langage sifflé, par H. Coupin. — Explication de gravures, Echees, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographies, Revue comique, Choses et autres, etc., etc. — Nouvelle en cours de publication : Le Catéchisme de mon oncle, par Floénan. — En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique ; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1050^e livraison (14 janvier 1893). — Texte : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — A travers la France : Rouen, par Anthyme Saint-Paul. — Le frein des omnibus. — Treizième année, par J. Coignet. — Le palais de Vanderbilt, par Pierre de Mériel. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Busson, G. Vuillier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1671^e livraison (14 janvier 1893). — Voyage à Madagascar, par M.

le Dr Catat, vice-résident à Majunga, chargé de mission par le ministère de l'instruction publique. — Voyage exécuté de 1889 à 1891. — Texte et dessins inédits. — Les dessins de cette livraison et des livraisons suivantes ont été exécutés d'après les photographies du Dr Catat. — Treize gravures de Boudier, Gotorbe, Rousseau, Thiriart, Riou, Bocher, Pazis, Taylor et de Bazin.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec

grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Harring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theu-siet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marche en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

La viande de bœuf digérée par la pepsine produit la peptone, le plus puissant aliment connu; M. Chapoteaut la prépare à l'état de pureté absolue, ce qui lui a valu le titre de fournisseur exclusif du laboratoire de M. Pasteur. C'est à elle que le VIN DE PEPTONE DE CHAPOTEAUT doit sa grande popularité pour nourrir les personnes faibles, les anémiques, les convalescents, les diabétiques, les malades de la poitrine et tous ceux qui sont privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite de maladies graves.

Il est sage, lorsqu'on achète un produit spécialisé, liqueur, parfum, etc., etc., de s'assurer qu'il n'est pas imité ou contrefait. Cette précaution est encore plus indispensable quand il s'agit d'un médicament. Combien, par exemple, on fait emplette de Liqueur de Goudron, de Capsules de Goudron, croyant acheter du *Goudron Guyot* et des *Capsules Guyot*, et qui, n'ayant pas été scagliés, dontaient de la valeur du remède. Qu'en savaient-ils puisqu'on ne leur avait servi que des imitations trompeuses de ces médicaments si recommandables contre les rhumes, les bronchites, les catarrhes et, d'une manière générale, contre les affections des organes respiratoires? Un malade avisé, quand il achète du *Goudron Guyot* (liqueur) ou des *Capsules Guyot* s'assure que l'étiquette du flacon porte bien : Maison L. FRERE, à Paris, 19, rue Jacob, 19. C'est la seule maison où l'on fabrique le véritable Goudron Guyot (en capsules ou en liqueur).

Contre la TOUX et la **COQUELUCHE**
le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix : 2 fr.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche DU LOT

ETUDE

De M^e DUCLAUX, avoué près le Tribunal civil de Cahors, cours de la Chartreuse, N^o 10.
Ancienne étude DELBREIL

**Purge
D'hypothèques légales**

Par acte passé devant M^e Arènes et son collègue, notaires à Cahors, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, monsieur Pierre Jouffreau, officier d'administration de première classe, au service de l'intendance militaire, à Toulouse, y demeurant, a acquis de monsieur Emile Salives, préposé des lits militaires à Castelsarrazin :

1^o Toute la partie de maison avec la cour y attenante et partie de garrenne, le tout situé à Albas ;

2^o L'entier jardin situé à Cambouillère, même commune d'Albas ;

Les immeubles étaient la propriété de M. Salives, pour lui avoir été attribués avec d'autres dans le partage des succession et présuccession de ses père et mère, suivant acte passé devant M^e Bercegol, notaire à Albas, le dix-sept août mil huit cent soixante-douze.

Une expédition de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-douze et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié :

1^o A monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors ;

2^o A la dame Pétronille-Anais Combarieu, sans profession, épouse de M. Emile Salives, préposé des lits militaires, avec lequel elle demeure à Castelsarrazin.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : DUCLAUX.

ASTHME-OPPRESSION

Les Cigarettes Indiennes de Grimault et C^{ie} sont le remède le plus efficace connu contre l'Asthme, l'Oppression, l'Insomnie, le Catarrhe, et pour faciliter l'Expectoration.
Dépôt : Toutes Pharmacies.

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES

OUTILS POUR AMATEURS

et INDUSTRIE. Fournitures pour DECOUPAGE TOUS MACHINES
Catalogue, 500 figures, contre 35 cent.
LE MELLE, breveté s. g. d. g.
3, r. de la Fidélité, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Vignes Américaines
PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE
500 variétés**

Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —
Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

En vente au bureau du Journal.

CADRETT
DU LOT
CAHORS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chegriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.